

Achat d'une moto au kilometrage supérieur au compteur

Par loul_old, le 22/09/2007 à 12:11

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une moto harley davidson (année 1994) acheté le 07.09.06 dans la concession Harley davidson. ce vehicule m'a été vendu certifié pour 9900 Km et revisé. J'ai effectué un credit de 5 ans par le biais de cette concession pour un montant de 8400 € dont 6400 € : montant de la moto.

Elle n'est plus sous garantie (garantie de 3 mois)

Aprés le 4 eme mois de l'achat, une premiére panne est survenue (bruit moteur) étant mécanicien et n'ayant plus de garantie je constate que le bruit mécanique venait de piéces usées anormalement pour le kilométrage annoncé lors de la vente. Je suis allé voir la concession avec les piéces defaillantes, ils me les ont commandés à leur frais et je me les suis montés.

Aujourd'hui, d'autres bruits moteur apparaissent sans lien avec la premiére panne. De plus, il y a quelques jours, la couroi de transmission casse n'ayant effectué que 2000 km Alors qu'elle aurait du tenir 40 000 km (donnés constructeur). Cette moto n'a pas 9900 km lors de l'achat. C'est une arnaque. Que dois je faire ?

Je vous remercie de votre réponse par avance.

Cordialement

Laurent